

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION  
SUR L'AVENUE DES TILLEULS : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT AU  
STADE A.P.S. (1.4)

**L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 juin 2023**  
Date d'affichage de la convocation : **26 juin 2023**

**Présents** : Monsieur DUNAND (mairie), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNING, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, DUVILLARD, DUBOUT, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à M. DUVILLARD,  
Mme HUSSON donne pouvoir à Mme CETTIER,  
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,  
Mme REYGRABELLET donne pouvoir à Mme ASSENARE,  
M. MAZET donne pouvoir à M. ROBBEZ,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. DUNAND,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. DESAY,  
M. DANGUY donne pouvoir à Mme VUILLIOT.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les deux projets de plan de financement au stade APS pour l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication « avenue des Tilleuls »,

**CONSIDÉRANT** que la Commune réalise un aménagement de la voirie de l'avenue des Tilleuls qui nécessite l'enfouissement des réseaux secs Électricité et Télécoms,


**CONSIDÉRANT** que la Commune accepte les deux plans de financement au stade APS proposés par le SIEA ; que le coût des travaux est estimé à 289 800 €, dont le reste à charge de la Ville est de 168 066.67 € réparti comme suit :

- Pour les travaux d'électrification, le reste à charge de la Commune est évalué à 143 866.67 € pour un coût travaux de 265 600 €,
- Pour les travaux d'enfouissement du réseau télécom, le reste à charge de la Commune est évalué à 24 200 €,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les deux plans de financement APS pour l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication sur l'avenue des Tilleuls,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer ces deux plans de financement APS « Électrification » et « Génie civil Télécom ».

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023  
Reçu en préfecture le 05/07/2023  
Publié le   
ID : 001-210101739-20230704-2023\_068\_DEL-DE

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 05 juillet 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 05 juillet 2023.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 04 juillet 2023.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**

